

Fiche 04

LA TULARÉMIE

La tularémie est une maladie bactérienne transmise à l'homme par contact direct principalement avec les lièvres.

MODE DE TRANSMISSION

La bactérie « *Francisella tularensis* » est transmise par contact direct avec un animal porteur, par inhalation des poussières de fourrage ou de litière, souillées, ou par voie digestive en consommant de l'eau contaminée. Cette bactérie a la particularité de traverser la peau saine. Une plaie n'est pas nécessaire pour pénétrer le corps humain.

SYMPTÔMES ET EFFETS SUR LA SANTÉ

Une vingtaine de cas est diagnostiquée chaque année. Le département du Doubs est régulièrement atteint chaque année. Une vigilance accrue est donc impérative.

La maladie peut prendre deux formes principales, en fonction de la voie d'entrée :

- suite à une piqûre ou à un contact avec la fourrure ou les organes d'animaux infectés, la tularémie entraîne une infection locale cutanée ou oculaire avec le développement d'un ganglion.
- après pénétration du germe par voie digestive ou par inhalation, la tularémie entraîne une infection généralisée avec une forte fièvre (atteinte possible des poumons, du tube digestif ou du cerveau, pouvant entraîner la mort en l'absence de traitement).

En cas de symptômes après un contact avec un lièvre, un rongeur, du fourrage, l'agent devra consulter son médecin traitant en lui spécifiant sa profession et l'exposition possible aux *Francisella tularensis*. Le médecin de prévention devra aussi être informé.

La tularémie peut être dans certains cas, reconnue comme maladie professionnelle (tableau 68).

ACTIVITÉS ET MÉTIERS À RISQUE

Les activités en contact avec des lièvres, des rongeurs et leurs environnement.

- Activités des gardes-chasse
- Activités en laboratoire vétérinaire
- Activités en fourrière, capture d'animaux ou activité d'équarrissage.

MESURES DE PRÉVENTION

Mesures générales de prévention

- Veiller au port systématique de gants de protection résistants et étanches. Le cas échéant faire porter des bottes, une tenue de protection du corps .
- Fournir des équipements de travail permettant de réduire les contacts. Fournir des moyens pour éliminer les déchets souillés.
- Former et informer les agents sur la maladie, sur les risques encourus, sur les mesures d'hygiène à respecter, sur les protections collectives et individuelles à mettre en œuvre.
- Fournir des équipements pour assurer une bonne hygiène personnelle : eau, savon, moyens d'essuyage à usage unique.
- Fournir une trousse de premiers secours.

Quelques bonnes pratiques

- Porter systématiquement ces gants de protection.
- Se laver les mains après avoir porté des gants, avoir été en contact avec un animal ou un environnement à risque ([fiche «Se laver les mains»](#)).
- Ne pas boire, manger ou fumer lors des activités.
- Transporter les déchets, les cadavres d'animaux ou les équipements souillés dans un conteneur ou un sac hermétique et fermé.

POUR ALLER PLUS LOIN

> [Fiche Tularémie \(INRS\)](#)

Source : INRS